

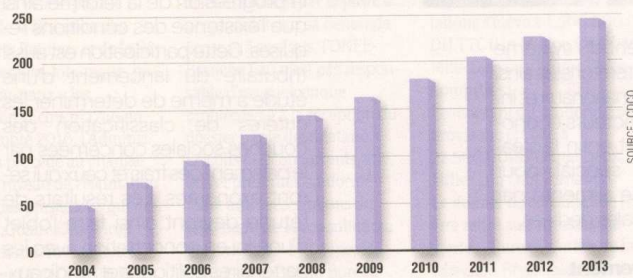
## Fonds vert pour le climat

## 39 millions de dollars pour l'arganiculture

● C'est dans le cadre du projet de « mise en place de l'arganiculture en environnement dégradé » que le Fonds vert pour le climat, le mécanisme financier de l'ONU, a octroyé un financement de 39 millions de dollars au Maroc. Le financement global, fixé à 49,2 millions de dollars, est assuré à hauteur de 80% par le GFC alors que le reste (20%) est respectivement cofinancé par l'Andzoa et les autres partenaires.

Quelques jours après la tenue de la COP22 à Marrakech, le Maroc décroche un financement dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques (CC). C'est le Fonds vert pour le climat (GFC en anglais) rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a accordé cette subvention fixée à 39 millions de dollars dans le cadre du projet de « mise en place de l'arganiculture en environnement dégradé (DARED). Néanmoins, au total, l'investissement mobilisé pour la mise en œuvre de ce programme déjà entamé à travers le lancement de la première arganeraie moderne à Ressmouka (Tiznit) est de 49,2 millions de dollars. Ce financement est assuré à hauteur de 80%, soit 39 millions de dollars par le GFC alors que le reste (20%) est respectivement cofinancé par l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) à hauteur de 4,1 millions de dollars en plus de la Direction régionale de l'agriculture (5 millions de dollars) et l'agence du bassin hy-

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COOPÉRATIVES D'HUILE D'ARGAN DANS L'ESPACE ARGANERAIE



draulique du Souss-Massa (800.000 dollars).

## Résilience

Dans le détail, c'est l'Agence de développement agricole (ADA) qui a été accréditée par le GFC pour la soumission de cette requête de financement alors que l'ANDZOA a été désignée en tant qu'entité d'exécution du projet puisqu'elle gère déjà des projets de développement liés au changement climatique, notamment celui d'adaptation dans les zones oasiennes

(PACCZO) à hauteur de 10 millions de dollars en plus du projet de soutien au groupe d'intérêt économique (PAGIE) avec la coopération belge (16,5 millions de dollars) et le développement et la valorisation de la biodiversité du lac naturel Iriqui à Tata et Zagora (12,2 millions de dollars). Selon le mécanisme financier de l'ONU (GFC), le projet sera étalé sur 6 ans (2017-2022). Il vise à renforcer la résilience des communautés rurales et la préservation de la Réserve de biosphère d'arganeraie (RBA), qui est étalée sur environ

2,5 millions d'hectares. Pour sa part, l'opérationnalisation du projet sera mise en œuvre sur trois volets. La première composante, d'un montant de 35,3 millions de dollars, dont 26,9 millions de dollars assurés par la GFC permettront la mise en place de vergers modernes de l'arganier (l'arganiculture) sur 10.000 hectares, sur un ensemble de 31 communes rurales réparties sur 8 provinces. Cette phase déjà précisée d'un projet-pilote sur 500 ha durant les deux premières années prévoit également une extension, sur 2.000 ha, des plantes aromatiques et médicinales (PAM) ainsi que la supervision, l'assistance technique des travaux et la formation et l'encadrement des bénéficiaires et ayants droit. Quant à la contribution des partenaires marocains, qui s'élève à 24% durant cette première phase, elle sera axée sur l'entretien des vergers. S'agissant de la seconde composante, cofinancée à hauteur de 8,6 millions de dollars, elle sera consacrée à l'amont de la filière, notamment le soutien de la profession pour renforcer son accès aux marchés internationaux avec l'amélioration de la valeur ajoutée alors que la troi-

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS AUX COOPÉRATIVES HUILE D'ARGAN



## Le marché potentiel de l'huile d'argan est estimé à 11 MMDH

La taille globale du marché de l'huile d'argan s'est élevée à 4835,5 tonnes en 2014 alors que la production devrait atteindre près de 19.622,5 tonnes d'ici 2022, pour atteindre un taux de croissance de 19,6% de 2015 à 2022. L'huile avec ses deux composantes, cosmétique et alimentaire est exportée essentiellement vers l'Europe en plus des États-Unis, le Canada, le Japon, la Russie et la Chine. Le marché potentiel de l'huile d'argan est estimé à 11 MMDH. C'est grâce à plusieurs mesures que la production s'est améliorée, notamment les orientations stratégiques dans le cadre du Plan Maroc vert (PMV) sur l'arganeraie qui ont été formalisées à travers la conclusion du « contrat programme » de la filière entre la fédération interprofessionnelle (FIMARGAN) et l'État afin de soutenir son développement socioéconomique. Pour appuyer davantage cette activité, l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (Andzoa) a été créée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, eu égard à l'importance que revêtent la sauvegarde et le développement intégré de ces espaces qui couvrent près de 40% du territoire national. Par la suite, l'argan a également décroché son indication géographique (IGP) conformément à la loi 25-06, relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires à l'initiative du Conseil régional du Souss-Massa-Drâa. De surcroît, le congrès international sur l'arganier a été lancé en 2011 en plus de la création du Centre national de l'arganier, qui est en projet.



sième composante dont le montant est de 5,3 millions de dollars ambitionne de renforcer les capacités des acteurs de la RBA en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique avec la création d'un centre national d'excellence dédié à l'argan.

#### L'impact sur l'environnement

Les analyses et discussions conduites lors de la préparation du projet se sont accordées sur la mise en place de trois comités qui veilleront à la mise en œuvre de ce programme, notamment le comité de pilotage (ou Copil) qui regroupe l'ensemble des parties prenantes. Elle est présidée par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime ou le directeur général d'ANDZOA. À cela s'ajoutent deux comités régionaux de suivi (CORES) au niveau des régions de Marrakech-Safi et Souss-Massa en plus de comités provinciaux. De surcroît, C'est l'ANDZOA qui hébergera l'unité de gestion du projet (UGP). Cette unité coordonnera le suivi et la réalisation des actions du projet avec l'ADA et les autres partenaires. Au-delà des chiffres, l'impact du projet (adaptation et atténuation) dont l'implémentation est prévue en 2017 permettra selon l'étude d'impact sur l'environnement et sociale de diminuer l'émission de gaz à effet de serre (GES) à travers la séquestration du carbone, en ligne avec les recommandations de l'initiative française «4 pour 1.000», mais aussi l'initiative «triple AAA» lancée par le



Maroc. En effet, la contribution prévue déterminée au niveau national (NDCs) est de réduire ses émissions de GES en 2030 de 32% alors que le projet permettra la séques-

**Trois comités veilleront à la mise en œuvre de ce programme.**

tration de 604.223 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. De surcroît, la population bénéficiaire directe est estimée à 26.000 habitants et dans une zone qui totalise environ 300 coo-

pératives et plus de 6.500 adhérents. De plus, la superficie exploitée par ménage bénéficiaire sera revue à la hausse en passant de 2,6 à 5 hectares par ménages après achèvement du projet.

#### Promotion de l'emploi féminin

Ce n'est pas tout : la production du fruit de l'argan affichera en moyenne 5 tonnes par ménage, soit une production additionnelle de 50.000 tonnes pour l'ensemble du projet. La production actuelle atteint 1,9 tonne par ménage (situation de référence) alors que le projet aura également un impact sur la promotion

de l'emploi féminin. En effet, celui-ci permettra 800 heures de travail de dépulpage et de concassage pour une tonne de fruits et un revenu de 4,5 dollars par jour et par femme. Ledit projet offrira le double de journées de travail pour les femmes, cinq ans après l'achèvement du projet. Dix ans après le démarrage dudit projet, le volume d'heures pour le dépulpage et le concassage d'une tonne de fruits sera augmenté à 6.000 heures. En ce qui concerne la réduction de l'impact du changement climatique sur la réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA), ledit projet diminuera les pressions exercées sur la RBA et assurera les conditions de sa durabilité en plus de la préservation de la biodiversité au sein de dudit espace. En effet, la valorisation de l'argan a été certes bénéfique pour les ménages ruraux, mais en même temps, la demande croissante sur ce produit a réduit la régénération naturelle de l'arganeraie. C'est pourquoi le Maroc a lancé le programme de l'agriculture afin de réduire les pressions anthropiques, notamment l'impact de l'extension de l'agriculture intensive ainsi que l'urbanisation et le surpâturage jumelés aux changements climatiques. C'est à l'issue d'un processus de consultation des parties prenantes que ce programme a été réalisé en vue de planter une superficie potentielle de 43.000 hectares de vergers d'arganiers.



**C'est l'ADA qui a été accréditée par le GFC pour la soumission de cette requête de financement alors que l'ANDZOA a été désignée en tant qu'entité d'exécution du projet.**